

FONDS DE DOTATION « LA VALINIÈRE »

Siège social : 94, boulevard de la Tour Maubourg
75007 PARIS

JO du 1^{er} décembre 2012 annonce 1919
NUMERO DE SIREN 803 941 871

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 30 juin,
A 20 heures,

Les membres du Conseil d'administration du Fonds de Dotation « LA VALINIÈRE », dont le siège social est fixé 94, boulevard de la Tour Maubourg – 75007 Paris, se sont réunis sur convocation de son président au siège social en présentiel ou par vidéoconférence.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Christian TOULOUSE, président du Conseil d'administration,
- Madame Marie-Hélène TOULOUSE,
- Madame Manuela TOULOUSE épouse D'HALLOY,
- Monsieur Charles-Eric TOULOUSE,
- Monsieur Fabrice TOULOUSE,
- Monsieur Frédéric TOULOUSE.

Monsieur Christian TOULOUSE préside la séance en sa qualité de président du fonds de dotation.

Madame Marie-Hélène TOULOUSE, assume les fonctions de secrétaire.

La société EMERSON AUDIT (ex S.A.A.B.), commissaire aux comptes, invitée à participer à cette réunion est absente.

Le président du Conseil d'administration expose aux membres du Conseil d'administration qu'ils sont réunis ce jour afin :

- ✎ d'arrêter et d'approuver les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 du Fonds de Dotation ;
- ✎ d'approuver le rapport d'activité du Fonds de Dotation La Valinière établi par le président sur l'exercice clos le 31 décembre 2025,

* *
*



I- Arrêté et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Puis, le président rappelle préalablement au Conseil d'administration que :

- ✚ La dotation du capital du Fonds de Dotation est composée depuis le 1^{er} juin 2018, date de la prise d'effet de la nouvelle donation conjointe, à titre gratuit et irrévocable, par M. et Mme Christian TOULOUSE, au profit du Fonds de Dotation, de l'usufruit temporaire pour une période de 10 ans, soit jusqu'au 31 mai 2028, des biens suivants, (*actes reçus par Maître CENAC, Notaire à Paris (75017) – 72 av. de Wagram le 12 avril 2018 et le 22 mai 2018*) :
- Usufruit temporaire de 30 194 250 parts sociales numérotées de 10 001 à 30 204 250 de la société civile CET, société civile au capital de 4 604 608 €, dont le siège social est fixé 94 boulevard de la Tour Maubourg 75007 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 408 255 651, évalué à 8 454 390 €, soit pour l'usufruit temporaire évalué pour la liquidation des droits d'enregistrement à 23% de la pleine propriété (art. 669 II du CGI) à une valeur de **1 944 510 €.**
- Usufruit temporaire de 30 194 250 parts sociales numérotées de 10 001 à 30 204 250 de la société civile FAT, société civile au capital de 4 604 608 €, dont le siège social est fixé 94 boulevard de la Tour Maubourg 75007 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 408 255 743, évalué à 8 454 390 €, soit pour l'usufruit temporaire évalué pour la liquidation des droits d'enregistrement à 23% de la pleine propriété (art. 669 II du CGI) à une valeur de **1 944 510 €.**
- Usufruit temporaire de 30 194 250 parts sociales numérotées de 10 001 à 30 204 250 de la société civile FRT, société civile au capital de 4 604 608 €, dont le siège social est fixé 94 boulevard de la Tour Maubourg 75007 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 408 255 875, évalué à 8 454 390 €, soit pour l'usufruit temporaire évalué pour la liquidation des droits d'enregistrement à 23% de la pleine propriété (art. 669 II du CGI) à une valeur de **1 944 510 €.**
- Usufruit temporaire de 30 194 250 parts sociales numérotées de 10 001 à 30 204 250 de la société civile MAT, société civile au capital de 4 604 608 €, dont le siège social est fixé 94 boulevard de la Tour Maubourg 75007 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 408 260 347, évalué à 8 454 390 €, soit pour l'usufruit temporaire évalué pour la liquidation des droits d'enregistrement à 23% de la pleine propriété (art. 669 II du CGI) à une valeur de **1 944 510 €.**
- ✚ Le Fonds de Dotation a été créé afin de pouvoir venir en aide à toute association ou entreprise solidaire qui œuvre pour les enfants ou les jeunes adultes en France ou à l'étranger ;
- ✚ Pour l'année 2024, les conseils d'administrations en date du 11 juin 2024 et du 29 novembre 2024 ont autorisé des subventions pour un montant total de 142 700 euros dont 135 200 euros ont été réglées au titre de l'exercice 2024 et 7 500 euros réglées en 2025.

CT MAT

- ✚ Pour l'année 2025, les conseils d'administrations en date du 10 juin 2025 et du 9 décembre 2025 ont autorisé des subventions pour un montant total de 145 000 euros.
- ✚ Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 le montant total des subventions versées représente 145 000 euros.

Le président fait ensuite un bref exposé de l'aide apportée par le fonds de dotation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et dont les subventions ont été autorisées :

Conseil d'administration en date du 10 juin 2025, sur proposition des membres du comité consultatif

1. Mairie de Rochecorbon : place du mai 1945 37210 ROCHECORBON (Nom du Contact : Emmanuel DUMENIL - mail : contact@mairie-rochecorbon.fr - tél : 02.47.52.50.20) ;
 Réhabilitation de la terrasse de l'école primaire, de la Crèche et de la salle de jeux
 Participation.....50 000 €
2. Association Les Yeux dans la Tête : 6 avenue du Coq 75009 PARIS (Nom du Contact : Franck HOURI - mail : asso@lesyeuxdanslatete.org - tél : 06 6902 65 89) ;
 Soutien pour la recherche des problèmes neuro-visuels des enfants
 Participation.....10 000 €
3. Association Imagine : 88 avenue de Breteuil 75015 PARIS (Nom du Contact : N/A - mail : N/A - tél : N/A) ;
 Soutien dans la lutte contre les maladies génétiques pédiatriques (Maladie de Hunter)
 Participation.....10 000 €
4. Association Les Passeurs de Curiosité : MVAC du 19^{ème} 20 rue Edouard Pailleron 75019 PARIS (Nom du Contact : N/A - mail : N/A - tél : 06 80 74 49 36) ;
 Mettre en lumière de façon ludique et créative, le monde merveilleux du vivant pour un public d'enfants
 Participation.....5 000 €
5. ASSOCIATION ENFANTS D'ASIE sise 47 avenue Pasteur – 93100 Montreuil (Nom du contact : M. Alain Dugueyt – mail : contacts@enfantsdasie.com – tél : 01 47 00 19 00)
 Financement pour la construction d'une classe de Maternelle et d'une passerelle sécurisée pour accéder à l'école au Laos
 Participation10 000 €
6. ASSOCIATION ADIFLOR sise 94 bld Pereire – 75017 Paris (Nom du contact : M. Louis Duvernois – mail : contact@adiflor.org – tél : 01 40 54 78 05)

CT MAT

Fourniture de liseuses dans une école africaine
Participation.....5 000 €

TOTAL 90 000€

Conseil d'administration en date du 9 décembre 2025, sur proposition des membres du comité consultatif

1. ASSOCIATION GLOBE – sise 3 rue du Docteur Heulin – 75017 Paris (mail : sahelouvert@gmail.com)

Contribuer au développement du centre de création artistique au Sénégal
Participation.....5 000 €

2. ASSOCIATION SOLEIL D'ETHIOPIE sise 8 rue Robin – 37380 Nouzilly (Nom du contact : Mme Elisabeth Belet – mail : coursesoleilethiopie@yahoo.com – tél 02 47 56 15 43)

Soutien Ecole en Ethiopie
Participation5 000 €

3. ASSOCIATION FIDEI sise 25 ter bld de la Saussaye – 92200 Neuilly-sur-Seine (Nom du contact : M. Olivier Groues – mail : association.fidei@gmail.com – tél : 06 89 19 18 24)

Favoriser le développement des écoles au Sénégal
Participation10 000 €

4. ASSOCIATION CASAMANCE AMITIE sise 19 bld de Montmorency – 75016 Paris (Nom du contact : M. Walrenier – mail : contact@casamance-amitie.fr – tél : 01 45 53 53 51)

Soutiens des écoles au Sénégal
Participation.....5 000 €

5. Association Mission Cuba Fraternita : 8 place de la basilique 53600 EVRON (Nom du Contact : Stéphane FERNANDES - mail : fraternitas@csm.fr - tél : N/A)

Construction d'une nouvelle garderie
Participation.....10 000 €

6. Association Plein Soleil : 5 rue Largillière 75016 PARIS (Nom du Contact : Pascale MARCHAL + mail : N/A + tél : N/A) ;

Construction de deux écoles en Haïti
Participation.....10 000 €

CS *MAT*

7. Association Orpheopolis : 44 rue Roger Salengro 94126 FONTENAY-SOUS-BOIS CEDEX (Nom du contact : Hervé Poyet - mail : contact@orpheopolos.fr - tél : 01 49 74 22 22) ;

Soutien aux orphelins de la Police

Participation.....5 000 €

8. Association Classe Ulis Nantes : 53 rue Chanoine Larose 44300 NANTES (Nom du Contact : Hermine BARBOT - mail : N/A - tél : N/A).

Soutien à l'acquisition de matériels pour les handicapés

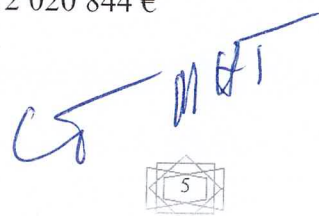
Participation.....5 000 €

TOTAL	55 000€
--------------------	----------------

Le Conseil d'administration, connaissance prise des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 constate que le montant total des subventions comptabilisé en charges au moment de leur règlement représente pour l'exercice clos 145 000 euros.

Puis, le président soumet aux membres du conseil, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, qui font apparaître :

- ☞ des immobilisations incorporelles formées uniquement de la comptabilisation de la donation de l'usufruit temporaire à échéance du 31 mai 2028, évaluée en valeur brute à 7 778 040 € bruts, dont le solde net, après amortissement d'une somme de 5 833 530 € au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025, s'établit à 1 944 510 € contre un solde net de 2 722 314 € à la clôture de l'exercice passé.
- ☞ des disponibilités pour 76 334 € contre des disponibilités de 123 786 € au titre de l'exercice précédent,
- ☞ des fonds reportés pour..... 1 945 876 €
Le report à nouveau ressort à 120 430 €, avant affectation du résultat de l'exercice, et la perte de l'exercice de (47 753,18) € ; le total des fonds associatifs s'élève à la clôture de l'exercice à 2 018 552 euros.
- ☞ des dettes fournisseurs et comptes rattachés pour 2 291 €
contre 1 990 € en 2024
- ☞ des autres achats et charges externes pour 2 998 €
contre 3 542 € pour l'exercice antérieur,
- ☞ des produits financiers constitués des dividendes versés par les sociétés CET, FAT, FRT et MAT soit 100 245 €
contre 144 932 € pour l'exercice antérieur,
- ☞ un total de bilan de 2 020 844 €
contre un total de bilan de 2 846 100 € au titre du précédent exercice.

A handwritten signature in blue ink is written over a rectangular stamp. The stamp contains the number '5' inside a decorative border.

Le président commente ces comptes et fournit toutes les explications souhaitées sur les résultats de l'exercice écoulé.

Il offre la parole aux membres du Conseil d'administration.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration, à l'unanimité :

- ✱ **constatent** que le report à nouveau de l'exercice avant affectation du résultat est créditeur de.....120 429,64 €
- ✱ **arrêtent et approuvent** définitivement les comptes de l'exercice clos 31 décembre 2025, faisant apparaître une perte de(47 753,18) €
- ✱ **décident** d'affecter cette perte en totalité « au report à nouveau sur gestion propre », en vue d'apurer cette perte de l'exercice à due concurrence soit47 753,18 €
- ✱ **constatent** que le report à nouveau sera ainsi créditeur de72 676,46 € après cette affectation.

II- Approbation du Rapport d'activité du Fonds de Dotation

Le président du Conseil d'administration soumet aux membres du Conseil d'administration le projet du rapport d'activité du Fonds établi sur l'exercice clos le 31 décembre 2025 et dans lequel est rappelé l'ensemble des subventions autorisées par les conseils d'administrations en date du 10 juin 2025 et du 9 décembre 2025 pour un montant total de 145 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les termes de ce rapport.

Un exemplaire de ce rapport d'activité sera mis à disposition du Commissaire aux Comptes.

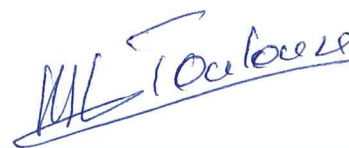
* *
*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président du Conseil d'administration et le secrétaire de séance.



M. Christian TOULOUSE
Président du Conseil d'administration



Mme Marie-Hélène TOULOUSE

Emerson Audit

Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
27 rue de Berri - 75008 Paris
418 009 726 R.C.S. Paris

FONDS DE DOTATION LA VALINIÈRE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Fonds de dotation
Siège social : 94 boulevard de la Tour Maubourg
75007 PARIS
803 941 871 SIREN

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au Conseil d'Administration du FONDS DE DOTATION LA VALINIÈRE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FONDS DE DOTATION LA VALINIÈRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables relatifs à la modernisation des états financiers.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 29 juin 2026

Emerson Audit



Gabriel DE VILLEPIN

Commissaire aux comptes inscrit
Membre de la compagnie de Paris

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	7 778 040	5 833 530	1 944 510	2 722 314
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	7 778 040	5 833 530	1 944 510	2 722 314
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	76 334		76 334	123 786
Caisse				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	76 334		76 334	123 786
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION				
TOTAL GENERAL	7 854 374	5 833 530	2 020 844	2 846 100

Legs nets à réaliser : acceptés par les organes statutairements compétents autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre :		
--	--	--

Bilan passif

	au 31/12/2025	au 31/12/2024
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 945 876	2 723 680
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Résultat de l'exercice	-47 753	-1 310
Report à nouveau	120 430	121 739
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	2 018 552	2 844 110
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	2 018 552	2 844 110
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 291	1 990
Autres		
TOTAL DETTES	2 291	1 990
Produits constatés d'avance		
TOTAL GENERAL	2 020 844	2 846 100

(1) Dont à plus d'un an (a)	
Dont à moins d'un an (a)	2 291
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Compte de Résultat

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Cotisations		
Autres produits		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		
CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Achats de marchandises		
Variation des stocks (marchandises)		
Achats d'approvisionnements		
Variation des stocks (approvisionnements)		
Autres charges externes	2 998	3 542
Impôts, taxes et versements assimilés		
Rémunérations du personnel		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements		
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	145 000	142 700
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	147 998	146 242
RESULTAT D'EXPLOITATION	-147 998	-146 242
PRODUITS FINANCIERS	100 245	144 932
CHARGES FINANCIERES		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		
EXCEDENT OU DEFICIT	-47 753	-1 310

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FONDS DE DOTATION LA VALINIERE

Le fonds de dotation a pour objet de financer grâce aux revenus de sa dotation en capital, toutes actions d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, familial ou culturel, et principalement dirigées vers l'enfance et la jeunesse en difficulté financière, psychologique ou autre, en France ou à l'étranger, et dont notamment :

- Le suivi et le soutien scolaire, l'accompagnement dans la réinsertion, la formation professionnelle, la lutte contre l'échec scolaire et la mise en place de projets éducatifs,
- L'attribution de bourses aux étudiants défavorisés,
- L'organisation d'activités culturelles et sociales.

Pour réaliser son objet, les ressources du fonds de dotation se composent notamment :

- Des revenus de la dotation, c'est à dire des biens et valeurs de toute nature lui appartenant et plus particulièrement des dividendes versés par les sociétés CET, MAT, FRT et FAT dont les parts sociales ont été transmises à titre gratuit et irrévocable au fonds de dotation au titre de sa dotation en capital visée à l'article 6 des statuts ;
- Des dons manuels provenant de la générosité du public.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 2 020 844 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 47 753 EURO. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 03/02/2026 par les dirigeants de l'association.

Changement de méthodes comptables

Première application du règlement ANC n°2022-06

Conformément au règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, le fonds de dotation applique pour la première fois, au titre du présent exercice, les nouvelles dispositions prévues par ce texte.

Cette première application constitue un changement de méthode comptable lié à un changement de réglementation comptable.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

En date du 5 avril 2018, le Conseil d'Administration a autorisé et accepté la donation par Monsieur et Madame Toulouse, au profit du Fonds de Dotation La Valinière, de l'usufruit temporaire pour une durée de 10 ans, commençant à courir au 1er juin 2018 de :

- 30 194 250 parts de la société MAT ;
- 30 194 250 parts de la société FRT ;
- 30 194 250 parts de la société CET ;
- 30 194 250 parts de la société FAT.

Les usufruits temporaires sont enregistrés en immobilisations incorporelles, l'amortissement vient en diminution des capitaux propres "fonds reportés". L'amortissement de la valeur de l'usufruit est linéaire et de 10%.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 778 040			7 778 040
Immobilisations incorporelles	7 778 040			7 778 040
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier				
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	7 778 040			7 778 040

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d’établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d’immobilisations incorporelles	5 055 726	777 804		5 833 530
Immobilisations incorporelles	5 055 726	777 804		5 833 530
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d’autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier				
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles				
ACTIF IMMOBILISE	5 055 726	777 804		5 833 530

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice		
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice		

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	2 723 680			777 804	1 945 876
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau	121 739	-1 310			120 430
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 310	1 310		47 753	-47 753
Situation nette	2 844 110			825 557	2 018 552
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	2 844 110			825 557	2 018 552

Dettes

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 291	2 291		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	2 291	2 291		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FNP	2 291
Total	2 291